

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 403)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 211

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 22

Au début de la troisième phrase de l'alinéa 54, substituer aux mots :

« Au-delà »

les mots :

« À l'expiration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.